

Exécution des jugements de l'étranger

En dépit de l'exode massif de la Nouvelle Zélande, il y a quand même des personnes qui y viennent – et parfois ils laissent des jugements contre eux. Pour autant, si quelqu'un sort du pays, est-ce qu'il échappe à ses obligations ?

La réponse est non. Il y a différentes manières d'exécuter un jugement de l'étranger en Nouvelle Zélande. D'abord, il faut faire reconnaître le jugement en Nouvelle Zélande. Dès que nous l'avons fait reconnaître, toutes les méthodes d'exécution sont disponibles.

Jugements australiens

On peut inscrire les jugements de n'importe quelle Cour d'Australie grâce à la Trans-Tasman Proceedings Act 2010. Il faut inscrire le jugement dans la Cour qui a le pouvoir de rendre un tel jugement en Australie. C'est-à-dire, si la District Court en Nouvelle Zélande n'a pas la juridiction de donner effet au jugement, il faut l'inscrire dans la High Court.

Reciprocal Enforcement of Judgments Act 1934

La Reciprocal Enforcement of Judgments Act 1934 (**Loi**) nous permet d'inscrire des jugements des Cours supérieures au Royaume-Uni.

Les Ordres sous la Loi nous permet aussi de registrer les jugements des Cours supérieures (les Cours sans limites de juridiction) en Nouvelle Zélande. En ce moment, il y a des décrets qui nous permettent d'inscrire les jugements de la France, la Belgique, les îles Salomon, les Fidji, les îles Gilbert et Ellice (Kiribati et Tuvalu), le Lesotho, le Botswana, le Swaziland, la Malaisie, Singapour, le Bornéo, le Sarawak, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Nigeria, l'Inde, Hong Kong, le Ceylan, le Pakistan, le Samoa et la Tonga.

Une fois inscrit, le jugement d'un de ces pays a la même autorité qu'un jugement de la High Court de la Nouvelle Zélande, et on peut demander des intérêts de la même manière.

Senior Courts Act 2016

Il existe un procès similaire pour les jugements, les règles, les ordres et les décrets de n'importe quelle Cour d'un pays du Commonwealth. N'importe quelle personne peut demander à la High Court de Nouvelle Zélande un « mémorial » vérifié de la Cour du Commonwealth pertinente.

La High Court peut alors, convoquer la personne contre laquelle le jugement a été exécuté, pour lui donner l'occasion de contester l'inscription du jugement. Si ladite personne ne se présente pas, ou n'a pas de bonnes raisons pour ne pas exécuter le jugement, le jugement devient final.

Autres jugements

Tout cela ne veut pas dire que ce n'est pas possible d'exécuter les jugements des Cours d'autres pays. Au lieu d'avoir recours aux procédures exposés ci-dessus, il faut simplement exécuter les jugements d'autres pays en utilisant un procès rapide dans les Cours qui s'appelle « Summary Judgment ». C'est un procès qui s'utilise quand il n'y a pas de vraie défense contre la demande – et s'il y a un jugement d'un pays étranger, il y a très peu de défenses. Après avoir reçu un jugement, toutes les méthodes d'exécution en Nouvelle Zélande sont disponibles.

Exemples de travail

- Représenter une entreprise d'assurance étrangère pour exécuter un jugement en Nouvelle Zélande
- Conseiller un résident de la Nouvelle Calédonie sur la possibilité de conserver ses droits après la vente de son appartement en Nouvelle Zélande, conférés par un jugement de la Nouvelle Zélande relatif à des problèmes de fuite, qui s'exécute en Australie, contre l'entreprise d'assurance d'un des débiteurs qui a fait faillite.
- Exécuter un jugement en Asie contre le débiteur en Nouvelle Zélande.

Si vous avez reçu un jugement à l'étranger et que le débiteur est en Nouvelle Zélande, contactez notre équipe de litige pour l'exécuter.

Contact

Kiren Narayan